\*

***Président Jean Denis DEVINS***

Sélection pour participation au

World Hoopers Open Championship

Conditions particulières

**Table des matières**

[1- Objet des conditions particulières 2](#_Toc158101187)

[2- Catégories et nombre de participants 2](#_Toc158101188)

[3- Conditions de participation 2](#_Toc158101189)

[4- Procédure de sélection 3](#_Toc158101190)

[1) Inscription 3](#_Toc158101191)

[2) Justificatifs 3](#_Toc158101192)

[3) Liste d’attente 4](#_Toc158101193)

[4) Approbation 4](#_Toc158101194)

[5- Charte de bonne conduite 4](#_Toc158101195)

# Objet des conditions particulières

Ces conditions particulières régissent la procédure d’inscription et de sélection des équipes de France de hoopers au World Hoopers Open Championship (dénommé WHOC)

La sélection est organisée après étude des dossiers déposés par les candidats.

Aucune indemnisation par la SCC/CNEAC des concurrents n’est faite.

# Catégories et nombre de participants

Selon l’organisation établie par [Cinofilia Italiana Sportiva](https://www.facebook.com/profile.php?id=100088997307138&__cft__%5b0%5d=AZWMA975gWgRbfhw-4oYQTMyG-ah7Ds_Jilgqzxv-NHqXeT1M9gTpmO7laWt5aGKT_J_MPfyFoA0lAbp4KI-l9LaXThY2x3oC3vmHzPm-ert8wxRwMo6WiTbIgu37gL8FO2jQObNaz4R--NKOv8uRhX3XG-BGxZeY0Lc6SIKYh2MPQ&__tn__=-%5dK-R) (Italie), initiatrice de l’événement du WHOC, l’équipe nationale est composée de 20 chiens au maximum.

Aucun quota n’est établi a priori. Le nombre de participants, pour chaque catégorie, est fonction des candidatures déposées.

Aucune inscription individuelle n’est admise par l’organisateur.

Les chiens sont répartis en 2 catégories de la façon suivante :

* S : chien de moins de 43 cm au garrot.
* L : chien de plus de 43 cm au garrot.

NB : Chaque chien inscrit à l’événement dans la catégorie S sera mesuré par le personnel de course compétent avant le début du championnat conformément au règlement du WHOC.

# Conditions de participation

Les participants doivent être âgés de plus de 15 ans (règlement WHOC) en cas de candidature d’une personne mineure une autorisation parentale est nécessaire.

La participation est ouverte à tous les chiens en bonne santé et âgé de plus de 15 mois.

Aucun concurrent sous le coup d’une sanction disciplinaire (territoriale et/ou

nationale) ne peut candidater.

L’équipe doit être en possession d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité,

**ET**

L’équipe doit justifier

* + ***a minima***, de 3 résultats en N1 validés (180 points et plus) avec 2 commissaires différents
	+ de ses capacités à évoluer sur des parcours hoopers de niveau 2 minimum.

# Procédure de sélection

## Inscription

Les candidats à la sélection doivent compléter le formulaire d’inscription

<https://forms.gle/S3ATHmViTj6bkgRW8>

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 31 mai 2024 minuit**.

Aucune inscription ne peut être modifiée après la clôture des inscriptions hormis sur réclamation à la suite d’une erreur lors du traitement des inscriptions.

Un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens.

Un chien (même FAPAC) ne peut être conduit que par un seul conducteur, quelle que soit sa catégorie.

## Justificatifs

Les candidats à la sélection doivent fournir :

* dans tous les cas, **une attestation manuscrite et signée** comportant le texte : "*Le conducteur s'engage à respecter le règlement et notamment la charte de bonne conduite, et à vérifier que les papiers du chien sont en règle pour passer la frontière en cas de qualification."*
* **trois justificatifs de résultats***…. si des feuilles de résultats ne sont pas imprimables, le candidat doit indiquer très précisément les numéros de licence et FAPAC du chien et la date, le lieu et le commissaire de la compétition concernée afin que le GT Hoopers puisse faire les vérifications nécessaires.*
* **deux vidéos** montrant le chien évoluant sur les parcours fournis par le GT devront être envoyées (sous forme de lien YouTube, inséré à la fiche de candidature).
* pour les mineurs, une autorisation parentale signée (âge minimal : 15 ans).

Une demande d'inscription est valide si et seulement si toutes les conditions sont satisfaites.

Chaque dossier de candidature est étudié par :

* + 2 membres du GT Hoopers afin de confirmer la validité du dossier de candidature.
	+ 2 membres du GT Hoopers et un membre CNEAC afin de sélectionner les 20 compétiteurs qui représenteront la France

## Liste d’attente

Une liste d’attente composée de 2 chiens est envisagée en cas de désistement d’un binôme titulaire jusqu’à 7 jours avant la date limite d’inscription (soit le 23 juillet 2024)

Aucun binôme supplémentaire n’est prévu pour le WHOC .

## Approbation

La composition de l'Équipe de France au World Hoopers Open Championship est sujette à l'approbation du Président de la CNEAC.

En cas de non-approbation d'un concurrent, la place est libérée pour le prochain chien dans la liste.

# Charte de bonne conduite

Les postulants à la sélection, et les participants retenus, sont tenus à montrer un esprit sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (réseaux sociaux…). Ils doivent faire preuve de générosité, d'abnégation, d'humilité et de respect mutuel afin que l'équipe de sélectionnés puisse être soudée dans l'effort et solidaire dans sa recherche d'excellence sportive. En particulier, ils s'engagent à :

1. Respecter l’intégrité physique et mentale de leur(s) chien(s) en toute circonstance, pas de mauvais geste ni de mauvais traitement pendant ou en dehors des compétitions.
2. Respecter le matériel, le personnel et l’environnement des infrastructures mises à disposition pour les compétitions de sélection, les entraînements et les compétitions internationales (y compris l’hébergement).
3. Respecter les conditions particulières des sélections dans son entièreté.
4. Respecter les juges et leurs décisions.
5. Suivre les directives et les consignes des membres GT Hoopers.
6. Porter la tenue officielle de l’Equipe de France lors des défilés, épreuves et remises des prix à l’occasion du WHOC.

Tout postulant qui manquerait à une des clauses sera exclu de l’équipe de France de l'année en cours et de l'année suivante. La décision quant aux sanctions incombe au Président de la CNEAC en fonction des éléments argumentés par écrit apportés.